

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 23 juin 2021 – 19h00
Sous la présidence de Marie-Claire DILLY, Maire

Présents : Mme Isabelle BREUER, M. José DE SOUSA, M. Daniel SUBIRANIN adjoints au Maire, Mme Florence GALVAING, Mme Christiane DEBATTY, Mme Pascale PERIER, Mme Claudie JOBARD, Mme Fernande HELENA, M. Gérald NEORET, M. Guy CONON, M. Patrick CHARLES, M. Maurice NAIGEON, M. Laurent VAN ASSEL Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Agnès GUICHARD ayant donné pouvoir à Mme Fernande HÉLÉNA, M ; Philippe CATEL ayant donné pouvoir à M. Daniel SUBIRANIN, Mme Milouda GAGNARD, Mme Zelda PARMENTELAT, ayant donné tous deux pouvoir à M. Maurice NAIGEON.

Absent non excusé : M. François MAUCHAND

Désignation du secrétaire de séance :

Selon l'article L2121-15 du CGCT, « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire de séances », Madame la Maire propose de désigner Isabelle BREUER, comme secrétaire de séance.

ORDE DU JOUR :

- 1- Administration générale- TDF- Convention de servitude de passage**
- 2- Administration générale- Mandat de maîtrise d'ouvrage – SEM Val de Bourgogne**
- 3- Finances – subvention CCAS – 5000 €-**
- 4- Personnel communal- Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences**
- 5- Personnel communal- Jobs Été**
- 6- Enfance – Jeunesse – Règlements intérieurs structures communales accueil**
- 7- Grand Chalon – Service de remplacement de secrétariat des communes**

1- Administration générale- TDF- Convention de servitude de passage

Le groupe TDF a été mandaté par certains opérateurs de téléphonie mobile pour l'amélioration de couverture le long de l'axe autoroutier A6 dans le secteur situé entre les communes de DEMIGNY et de CHAGNY.

Le groupe TDF a donc entrepris une simulation et des recherches de terrains sur la commune de DEMIGNY convenant à l'installation d'un pylône support d'antennes-relais sous réserves des prescriptions et autorisations administratives et d'urbanisme et compte tenu des aléas de la topologie du secteur. Un terrain en limite sud de la commune (parcelle ZS 5 lieudit le Chamesson) correspond au besoin recherché tout en minimisant au possible l'impact visuel dû à l'installation d'une telle infrastructure. Pour permettre à TDF d'accéder à la parcelle, un droit de passage sur le chemin rural cadastré ZS 15 doit être concédé.

Il est demandé au conseil de concéder une servitude de passage et de tréfonds sur le chemin rural cadastré ZS 15 lieudit Le Chamesson, au profit la société TDF et de donner tout pouvoir à la maire pour signer et exécuter la convention à passer entre la commune et la société TDF.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé de créer dans le cadre du parcours Emploi Compétences un poste dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat 6 mois, à compter du
- Durée hebdomadaire de travail 24 heures
- Rémunération : SMIC

D'autoriser la maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de donner tout pouvoir à la maire pour la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

5- Personnel communal- Jobs Été

6 jeunes de Demigny vont être embauchés en juillet et août (ALSH et espaces verts). CDD 15 jours-7H00 hebdomadaires-rémunération : SMIC .

6- Enfance – Jeunesse – Règlements intérieurs structures communales accueil

Les règlements intérieurs des structures d'accueil et du restaurant scolaire ont été revus pour tenir compte, en outre de la dématérialisation des modalités d'inscription et de paiement par les usagers. La commission Enfance Jeunesse réunie le 01 juin a validé les projets de règlements, établis en concertation avec l'équipe d'animation.

Il est proposé au conseil d'adopter les règlements des structures d'accueil et du restaurant scolaire.

Adopté à l'unanimité

7- Grand Chalon – Service de remplacement de secrétariat des communes

L'Unité Secrétaires de Mairie (USM) est un service de remplacement de secrétariat des communes créé par le Conseil communautaire du 15 octobre 2019. Lors de sa séance du 30 mars 2021, le conseil communautaire a décidé d'élargir ce dispositif et de modifier les motifs permettant d'avoir accès à ce service. Voir annexe et convention cadre joints au présent rapport.

L'USM a pour objectif d'assurer le remplacement des secrétaires de mairie des communes en cas d'absence ou en période de surcharge de travail ponctuelle.

Notre commune est éligible à ce dispositif. Si elle souhaite faire appel à l'USM, elle doit signer une convention cadre afférente dans les conditions prévues au règlement de fonctionnement, puis une convention de prestation de service pour chaque mission confiée par la commune à ce service du Grand Chalon. Coût en 2021 : 20€ charges comprises.

il est demandé au conseil d'approuver le principe de faire appel à l'unité « assistance secrétariat de mairie » du Grand Chalon en charge d'assurer un service de remplacement de la secrétaire de mairie et d'autoriser la Maire à signer la convention cadre avec le Grand Chalon.

Adopté à l'unanimité

Marie-Claire DILLY,

Maire de Demigny.



Isabelle BREUER,

Adjointe au Maire.

Secrétaire de séance.

